

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINTE-CHRISTINE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine, tenue le 11 mars 2019, à compter de 19h30, au Centre municipal situé au 629 rue des Loisirs, **sous la présidence de monsieur le maire Jean-Marc Ménard**; cette séance est tenue selon les dispositions du règlement municipal et du Code municipal.

Sont présent :

Les conseillers :

Conseiller #2 : Monsieur Simon Dufault

Conseiller #3 : Monsieur Serge Chabot

Conseiller #4 : Poste vacant

Conseiller #5 : Madame Francine Brasseur

Conseiller #6 : Monsieur Gilbert Grenier

Absent :

Conseiller #1 : Monsieur Normand Roy, conseiller

Sont également présents :

Madame Caroline Lamothe, Directrice générale, greffière et secrétaire-trésorière

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

66-03-2019

Sur proposition de madame Francine Brasseur

Il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

67-03-2019

Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil tenue le 11 février 2019

Attendu que tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 février 2019 et que tout semble conforme,

Sur proposition de monsieur Gilbert Grenier

Il est résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel qu'il est rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

68-03-2019

Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil tenue le 28 février 2019

Attendu que tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 28 février 2019 et que tout semble conforme,

Sur proposition de monsieur Simon Dufault

Il est résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel qu'il est rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. SUIVI

4. FINANCES

69-03-2019

Adoption des comptes payés

Attendu que tous les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes pour la période de février 2019;

Attendu que monsieur Gilbert Grenier et monsieur Serge Chabot, conseillers responsables des finances, ont pris connaissance de toutes les factures ainsi que des chèques qui font références à la liste des comptes

Sur proposition de monsieur Gilbert Grenier
Il est résolu d'accepter les comptes payés suivant :

Comptes payés en février 2019	183 920.17\$ # C1900001 à C1900072 #L1900001-2
Salaires payés en février 2019	6 422.20\$ # D1900028 à D1900053 #D1900005-6 # D1900030-31 (PÉRIODE 3)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

7. ADMINISTRATION GENERALE

70-03-2019

Vente pour taxes

ATTENDU QUE l'état des taxes impayées envers la municipalité a été approuvé par le Conseil lors de la séance ordinaire du 11 février 2019, résolution numéro 37-02-2019;

ATTENDU QU'en vertu des articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec, une municipalité peut procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

ATTENDU QU'un avis a été envoyé par courrier recommandé aux propriétaires dont les soldes sont passés dus (2017-2018-2019);

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière de la municipalité, s'il en reçoit l'ordre du Conseil, doit transmettre au bureau de la MRC d'Acton ainsi qu'au bureau de la commission scolaire, un extrait de l'état des personnes endettées envers la municipalité tel qu'approuvé;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Serge Chabot

Il est résolu que les taxes impayées doivent être acquittées avant le 18 mars 2019 et que le Conseil de la municipalité de Sainte-Christine approuve la vente pour taxes des immeubles dont les soldes dus de l'année 2017-2018-2019 soient envoyé à la MRC d'Acton :

Matricule	# lot	Dû municipalité
9051 10 1524	1 825 376	2 684.18\$
9451 87 0596	2 326 534	5 487.90\$
9451 64 8978	1 826 150	8 351.58\$
8853 44 4036	2 326 701	3 333.15\$
9153 52 1798	2 326 570	3 668.59\$
8752 07 4861	2 326 722	3 347.01\$

QUE le Conseil mandate le secrétaire-trésorier à transmettre ces extraits à la MRC d'Acton ainsi qu'au bureau de la commission scolaire sans autre délai ni avis, documents tels que déposés et faisant parties intégrantes de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Sainte-Christine mandate M. Jean-Marc Ménard et/ou M. Simon Dufault comme représentants de la municipalité et ce, lors des ventes pour taxes à la MRC d'Acton.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

71-03-2019

Renouvellement de l'adhésion de l'ADMQ

Sur proposition de monsieur Gilbert Grenier

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'adhésion 2019 de la Directrice générale et ce, au coût de 811.00\$ taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

72-03-2019

Congrès de l'ADMQ

Sur proposition de madame Francine Brasseur

Il est résolu que la Municipalité de Sainte-Christine autorise l'inscription de Madame Caroline Lamothe, directrice générale au congrès de l'ADMQ le 12 au 14 juin 2019. Les frais d'inscription, d'hébergement (du 11 au 14 juin), de déplacement et de repas seront remboursés selon la politique municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

73-03-2019

Trio Desjardins

Attendu que le **Trio étudiant Desjardins pour l'emploi** vise à permettre à des jeunes d'acquérir une expérience de travail dans leur région;

Attendu que le projet amène aussi à encourager l'embauche de jeunes par les entreprises du milieu et à contrer l'exode des jeunes vers les grands centres;

Attendu que le projet permet de :

- Fournir aux jeunes un soutien pour acquérir de l'expérience;
- Donner aux jeunes un bon départ sur le marché du travail; leur faire vivre une expérience de travail positive tout en bénéficiant d'un encadrement;
- Favoriser le réseautage des jeunes avec les employeurs de la région;
- Valoriser l'emploi étudiant;
- Prévenir l'exode des jeunes.

Attendu que la clientèle visée est des étudiants âgés de 15 à 21 ans;

Attendu qu'à travers le volet Expérience Travail-Été, le programme permet:

- Une subvention salariale aux employeurs désireux d'embaucher un étudiant pour l'été;
- Une expérience en emploi d'une période de 4 à 7 semaines totalisant entre 96 et 210 heures travaillées dans une entreprise de la région;
- Un accompagnement du CJECJ à travers les différentes étapes de leur expérience et des rencontres de suivi dans le milieu de travail.

Par conséquent,

Il est proposé par madame Francine Brasseur,

Il est résolu que la municipalité de Sainte-Christine accepte à travers le volet Expérience Travail-Été, l'inscription de trois jeunes et la dépense approximative est de 844\$. Il est également autorisé à la Directrice générale, Mme Caroline Lamothe, à signer les documents nécessaires pour le renouvellement du programme proposé par le CJE.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

74-03-2019

Avis de décès / Fils de Mme Chantal Lavigne, directrice générale MRC d'Acton

Sur proposition de monsieur Serge Chabot

Il est résolu que la Municipalité de Sainte-Christine fait un don de 50\$ à la Société Canadienne du Cancer et ce, suite au triste événement survenu dans la famille de Madame Lavigne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Signature de l'entente avec la Sureté du Québec / Vérification des antécédents judiciaires des personnes œuvrant auprès d'une clientèle vulnérable

Point remis

75-03-2019

Demande de monsieur Stéphane Parent

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a vendu le lot numéro 6 085 945 à la société 9277-1609 QUÉBEC INC. représentée par Stéphane Parent, président;

Attendu que la vente a eu lieu le 02 novembre 2017 devant Me Christian Daviau, notaire à Upton;

Attendu que la nouvelle construction qui est prévue sur le lot numéro 6 085 945 sera la propriété de M. Tommy Parent (fils de Stéphane Parent) et Mme Maïthé Pelchat Doucet (conjointe);

Par conséquent,

Sur proposition de monsieur Gilbert Grenier

Il est résolu que la municipalité de Sainte-Christine est favorable à la demande de Monsieur Parent pour 9277-1609 QUEBEC INC. concernant le changement de propriétaires pour le lot numéro 6 085 945 et ce, dans le but de régulariser le tout.

Que les nouveaux propriétaires, M. Tommy Parent (fils de Stéphane Parent) et Mme Maïthé Pelchat Doucet (conjointe), doivent avoir complété la construction d'une résidence et à y habiter ou la rendre habitable pour le 2 novembre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. SECURITÉ PUBLIQUE

Rapport du chef pompier

Monsieur Jacques Leclerc, directeur du service incendie de Sainte-Christine, fait son rapport mensuel.

Achat d'une batterie de secours

76-03-2019

Sur proposition de monsieur Gilbert Grenier

Il est résolu que la Municipalité de Sainte-Christine autorise l'achat d'une batterie de secours pour l'un des camions du Service incendie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

77-03-2019

Demande de subvention AgriEsprit

Sur proposition de monsieur Simon Dufault

Il est résolu que la Municipalité de Sainte-Christine autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme AgriEsprit (FAC) pour l'achat d'appareil respiratoire et de bonbonne d'air pour le Service incendie

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Cohorte de formation pompier 1

Suite à des vérifications avec le Directeur du service incendie de Sainte-Christine aucune demande pour le départ d'une nouvelle cohorte de formation pompier 1 sera fait auprès de la MRC d'Acton.

78-03-2019

Soumission / Volet 2 du programme d'aide financière pour la préparation aux sinistres

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre par le ministère de la Sécurité publique (ci-après MSP);

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Christine a le désir de se procurer un logiciel permettant de répondre aux normes des procédures d'alerte du règlement du MSP;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Christine a également le désir de se procurer une génératrice d'urgence et ce, dans le but d'avoir l'alimentation électrique sans interruption;

CONSIDÉRANT que la municipalité obtiendra une subvention de 10 000\$ dans le cadre du programme en sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Serge Chabot

Il est résolu que:

QUE le conseil désire voir l'offre de service de la central CAUCA avant de faire leur choix pour un logiciel permettant de répondre aux normes des procédures d'alerte du règlement du MSP;

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'achat avec la compagnie Groupe Maska inc. d'une génératrice d'urgence pour et au compte de la municipalité de Sainte-Christine.

QUE cet achat est conditionnel à l'obtention du soutien financier de 10 000\$ dans le cadre du programme d'aide pour la préparation aux sinistres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. TRANSPORT VOIRIE

Rapport de l'inspecteur

Monsieur Gilles Tétreault, directeur du service de voirie et cours d'eau de Sainte-Christine, fait son rapport.

79-03-2019

Exigence du MTQ

Considérant que le Ministère des Transport du Québec a pour projet de refaire le pavage dans le 1^{er} rang Ouest pour l'été 2019;

Considérant que la municipalité a le désir de refaire des trottoirs sur le 1^{er} rang Ouest;

Considérant que le MTMDET a envoyé un communiqué dans le but d'analyser notre demande pour la construction des trottoirs et d'obtenir leur autorisation et une permission de voirie, la municipalité doit remettre les documents suivants :

- Plan montrant la situation avant et après les travaux;
- Positionnement du trottoir (largeur, hauteur), des voies de circulation et des accotements
- Largeur des accès avant et après la construction du trottoir (mise aux normes des accès requises)
- Système de drainage (avant/après) avec dimensionnement des conduites
- Structure de chaussée proposée aux endroits où vous installez le trottoir
- Localisation des services publics
- Localisation de la limite d'emprise
- Coupe en travers et détails de construction
- Étude hydraulique;
- Méthode de travail;
- Plan de gestion de la circulation;

En conséquence,

Sur proposition de Monsieur Gilbert Grenier

Il est résolu que la Municipalité de Sainte-Christine désire aller de l'avant avec le projet de construction des trottoirs sur le 1^{er} rang Ouest.

D'AUTORISER la directrice générale à signer la demande de permis pour et au compte de la municipalité de Sainte-Christine.

Que la Municipalité doit également fournir les documents requis le plus rapidement possible et ce, dans le but de respecter les délais mis par le Ministère des transports, mobilité durable et électrifications des transports (MTMDET).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

80-03-2019

Rencontre avec le MTQ / Travaux chemin Béthanie et 1^{er} rang Ouest

Sur proposition de Madame Francine Brasseur

Il est résolu que la Municipalité de Sainte-Christine autorise M. Jean-Marc Ménard, M. Serge Chabot, Mme Caroline Lamothe et M. Gilles Tétreault à rencontrer le MTMDET à Chateauguay, concernant le projet des accotements du chemin Béthanie, trottoirs du 1^{er} rang Ouest, triangles de visibilité, signalisation et

marquage de la zone scolaire, etc. Les frais de déplacement et de repas seront remboursés selon la politique municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

81-03-2019

Demande au MTMDET / marquage des traverses scolaires et installation des pancartes de zone scolaires

Il est proposé par monsieur Serge Chabot

Et résolu que la Municipalité de Sainte-Christine demande au MTMDET de procéder au marquage des traverses piétonnières dans les zones scolaires ou autres zones identifiées.

Qu'il soit également demandé d'installer des pancartes de zone scolaires au DEL sur le 1^{er} rang Ouest et sur le chemin Béthanie.

D'AUTORISER la directrice générale à signer le contrat de service pour et au compte de la municipalité de Sainte-Christine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

82-03-2019

Demande au MTMDET / Bande cyclable sur le chemin Béthanie et 1^{er} rang Ouest

Considérant que la gestion du chemin Béthanie et du 1^{er} rang Ouest est sous l'autorité du Ministère en vertu de la Loi sur la voirie;

Considérant que le Ministère des Transport du Québec a pour projet de refaire le pavage dans le 1^{er} rang Ouest et du Chemin Béthanie pour l'été 2019;

Considérant que le chemin Béthanie est très passant et très dangereux pour les citoyens en vélo;

Par ces faits,

Sur proposition de Simon Dufault

Il est résolu que la Municipalité de Sainte-Christine demande au MTMDET de mettre en place une bande cyclable sur le 1^{er} rang Ouest et le chemin Béthanie à même les travaux prévus pour l'été 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

83-03-2019

Mandat de Groupe XYZ Civitas / Projet des trottoirs 1^{er} rang Ouest

Il est proposé par monsieur Simon Dufault

Et résolu que la Municipalité de Sainte-Christine mandate la firme d'arpenteur Goupe XYZ Civitas afin d'arpenter le 1^{er} rang Ouest afin de permettre la réfection des nouveaux trottoirs dans le village.

D'AUTORISER la directrice générale à signer le contrat de service pour et au compte de la municipalité de Sainte-Christine suite au directive du conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

84-03-2019

Mandat de WSP / Plan et devis pour le projet des trottoirs et bande cyclable

Sur proposition de monsieur Gilbert Grenier

Il est résolu que la municipalité de Sainte-Christine mandate la firme d'ingénieur pour l'élaboration du plan et devis concernant la mise en forme des trottoirs, de man hole et d'une bande piétonnière sur le 1^{er} rang Ouest. Les travaux doivent être terminés pour le 15 juillet 2019.

D'AUTORISER la directrice générale à signer le contrat de service pour et au compte de la municipalité de Sainte-Christine suite au directive du conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

85-03-2019

Octroi contrat / Abat-poussière 2019

Sur proposition de monsieur Serge Chabot

Il est résolu que la municipalité de Sainte-Christine mandate à Somavrac CC le contrat d'environ 40 000 litres d'abat-poussière pour l'année 2019. Le prix de la

chlorure de calcium 35% liquide est de 0.3145\$/ litres taxes en sus et ce, incluant le transport et l'épandage.

D'AUTORISER la directrice générale à signer le contrat de service pour et au compte de la municipalité de Sainte-Christine suite au directive du conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

86-03-2019

Octroi contrat / Nivelage des chemins 2019

Sur proposition de monsieur Serge Chabot

Il est résolu que la municipalité de Sainte-Christine mandate Excavation Alex Gagné Inc pour le nivellement des chemins en gravier pour la période du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020 inclusivement et ce, au montant de 99.00\$ de l'heure taxes en sus.

D'AUTORISER la directrice générale à signer le contrat de service pour et au compte de la municipalité de Sainte-Christine suite au directive du conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rechargement 2019 des chemins

Point remis

10. HYGIÈNE DU MILIEU

Dépôt des états financier 2018 pour RIAM

Le dépôt du Rapport financier de la Régie Intermunicipal d'Acton et des Maskoutains pour RIAM est fait par la Directrice générale

Rencontre avec la MRC / cours d'eau Marquis et Branche 1

Un rappel est fait pour les élus concernés qu'une rencontre va avoir lieu suite à une demande de nettoyage de cours d'eau Marquis et Branche 1.

11. URBANISME

Règlement #330-18

Le dépôt de certificat conformité de la MRC d'Acton concernant l'entrée en vigueur du règlement #330-18 a été donnée à la Municipalité de Sainte-Christine.

Règlement Cannabis

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ACTON

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE

Règlement numéro 330-18 modifiant le règlement de zonage numéro 254-02 de la municipalité de Sainte-Christine
--

Préambule

Attendu que le Conseil de la municipalité de Sainte-Christine a adopté, le 10 juin 2002, le règlement de zonage numéro 254-02;

Attendu que le Conseil désire encadrer l'implantation des lieux de production et d'entreposage de cannabis à des fins médicales ou récréatives sur son territoire;

Attendu que le Conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu qu' un avis de motion a été donné par monsieur Gilbert Grenier lors d'une séance du conseil tenue le 5 novembre 2018;

Conséquemment,

87-03-2019

Il est proposé par M. Simon Dufault,

**Et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et
qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:**

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 330-18 modifiant le règlement de zonage numéro 254-02 de la municipalité de Sainte-Christine ».

Article 2 Préambule

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 3 Lieux de production et d'entreposage de cannabis

Le chapitre 17 du règlement de zonage numéro 254-02 de la municipalité de Sainte-Christine est modifié par l'ajout, à la suite de l'article 17.2, des articles suivants :

17.3 LIEUX DE PRODUCTION ET D'ENTREPOSAGE DE CANNABIS

17.3.1 Généralités

Les lieux de production et d'entreposage de cannabis, à des fins médicales ou récréatives, sont autorisés dans les zones où sont autorisées les activités agricoles et forestières (Classe A des usages agricoles et forestiers) à la condition de respecter les conditions énumérées aux articles 17.3.2 à 17.3.6.

Les présentes dispositions ne visent pas la production de cannabis à des fins personnelles autorisée par une loi ou un règlement provincial ou fédéral.

Les présentes dispositions n'exemptent pas le propriétaire et/ou le producteur de respecter toute autre norme d'une loi ou d'un règlement provincial ou fédéral.

17.3.2 Clôture

Tout lieu de production et d'entreposage de cannabis, à des fins médicales ou récréatives, doit être entouré en totalité d'une clôture métallique ajourée d'une hauteur de trois (3) mètres.

17.3.3 Accès et surveillance

Les accès au lieu de production et d'entreposage de cannabis, à des fins médicales ou récréatives, doivent être faits des mêmes matériaux que la clôture entourant le site et être munis d'appareils d'enregistrement visuel et de détection de façon à détecter tout accès ou tentative d'accès non autorisé.

17.3.4 Fenestration des bâtiments

Les lieux de production et d'entreposage de cannabis, à des fins médicales ou récréatives, ne peuvent être munis de fenestration.

17.3.5 Distances séparatrices

Tout bâtiment où s'exerce un usage de production et d'entreposage de cannabis, à des fins médicales ou récréatives, doit être localisé à au moins cent (100) mètres de tout autre bâtiment résidentiel voisin.

Tout bâtiment où s'exerce un usage de production et d'entreposage de cannabis, à des fins médicales ou récréatives, doit être localisé à au moins trente (30) mètres de toute limite de propriété.

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion donné le : 5 novembre 2018

Premier projet de règlement adopté le : 5 novembre 2018

Projet de règlement transmis à la MRC le : 6 novembre 2018
Avis de l'assemblée publique de consultation donné le : 16 novembre 2018
Assemblée publique tenue le : 29 novembre 2018
Second projet de règlement adopté le : 3 décembre 2018
Projet de règlement ou avis transmis à la MRC le : 4 décembre 2018
Avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum donné le : 29 janvier 2019
Règlement adopté le : 11 février 2019
Règlement transmis à la MRC le : 12 février 2019
Certificat de conformité délivré par la MRC le : 11 mars 2019
Entrée en vigueur le : 11 mars 2019

12- LOISIRS CULTURE

88-03-2019

Mandat à WSP / Patinoire

Sur proposition de monsieur Simon Dufault

Il est résolu que le conseil municipal mandate la firme WSP pour l'élaboration d'un plan et devis pour la construction d'une nouvelle patinoire multifonctionnelle.

D'AUTORISER la directrice générale à signer le contrat de service pour et au compte de la municipalité de Sainte-Christine suite au directive du conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

89-03-2019

Demande de commandite : Défi cycliste 2019, Fondation Santé Daigneault Gauthier de la MRC d'Acton

Il est proposé par M. Simon Dufault

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le passage du Défi cycliste de la fondation Daigneault-Gauthier qui aura lieu le 9 juin 2019 sur le territoire de la municipalité de Sainte-Christine. Une escorte du service incendie accompagnera les cyclistes pour favoriser le bon fonctionnement du Défi cycliste. De plus, une contribution de 250\$ est autorisée par le conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

90-03-2019

Foire Agroalimentaire de la région d'Acton / Proposition de visibilité

Sur proposition de Mme Francine Brasseur

Il est résolu que la Municipalité de Sainte-Christine donne une subvention de 100\$ à la Foire Agro-Alimentaire d'Acton.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rencontre à la MRC d'Acton / Tortue des bois

Point remis

91-03-2019

Demande de subvention / PRIMADA

Attendu que le conseil municipal de Sainte-Christine autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

Attendu que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

Attendu que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts ;

Par ces faits,

Sur proposition de Monsieur Gilbert Grenier

Il est résolu que la Municipalité de Sainte-Christine autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au PRIMADA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Inscriptions pour le Soccer et le camp de jour

Une mention est faite que les inscriptions pour la saison de soccer 2019 et pour le camp de jour se feront le 21 mars 2019 au Centre municipal.

13- RAPPORT

14- VARIA

15- CORRESPONDANCE

16- PÉRIODE DE QUESTIONS

17-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

92-03-2019

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

Sur proposition de monsieur Serge Chabot

Il est résolu que l'assemblée soit levée à 21h25

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ